

Cahier des Charges – Appel d’Offres de Prestataires

Projet : Appui Relai Autisme (ARA) – Atipa Autisme

1. Contexte du projet

L’association Atipa Autisme, basée en Guyane, met en œuvre le dispositif **Appui Relai Autisme (ARA)** visant à soutenir les familles d’enfants et d’adultes autistes ou présentant des troubles du neuro-développement (TND).

Ce dispositif propose un accompagnement de proximité, individualisé et évolutif, afin de :

- renforcer les compétences parentales,
- favoriser l’autonomie des personnes accompagnées,
- améliorer la qualité de vie des familles,
- soutenir l’inclusion en milieu ordinaire.

L’action s’inscrit dans le cadre du programme **FEDER-FSE+ Guyane 2021–2027**.

2. Objet de l’appel d’offres

L’association Atipa Autisme recherche **un ou plusieurs prestataires** pour assurer la mise en œuvre des actions d’accompagnement du dispositif ARA.

Plusieurs prestataires pourront être retenus, dès lors que leurs profils sont complémentaires (ex : éducatif, comportemental, psychologique, social), afin de répondre à la diversité des besoins des familles.

Les prestataires interviendront en coordination avec l’association, sans lien de subordination, dans le cadre d’une collaboration structurée.

3. Nature des prestations attendues

3.1 Accompagnement des familles (cœur de mission ARA)

Les prestataires devront assurer :

- **Accompagnement individualisé à domicile ou sur site**
Interventions régulières auprès des familles (en moyenne 1 à 2 séances hebdomadaires de 2 heures), visant à :
 - développer la communication,
 - soutenir les apprentissages,
 - réduire les comportements défis,
 - favoriser les interactions sociales.
- **Guidance parentale**
Transmission d’outils concrets aux parents pour :

- structurer le quotidien,
- mieux comprendre les besoins de leur enfant,
- renforcer leurs compétences éducatives.
- **Adaptation des interventions**
Ajustement continu des stratégies en fonction :
 - de l'évolution de la personne accompagnée,
 - du contexte familial,
 - des priorités identifiées.

3.2 Travail en coordination et suivi

Les prestataires devront :

- Participer aux temps de coordination avec l'association ;
- Assurer un suivi des interventions (comptes rendus synthétiques) ;
- Contribuer à l'évaluation des actions (indicateurs FSE+) ;
- Travailler en lien avec les partenaires (écoles, professionnels, institutions).

3.3 Participation possible à d'autres actions du projet

En fonction de leur profil et des besoins identifiés, les prestataires retenus pourront également intervenir sur :

a. Action « Formation »

- Co-animation d'ateliers ou de sessions de formation ;
- Transmission de pratiques issues du terrain ;
- Participation à la montée en compétences des familles et professionnels.

b. Action « Permanence sociale et écoute »

- Participation à des temps de permanence ;
- Réponse aux questions des parents ;
- Orientation et premier niveau d'accompagnement.

Ces interventions complémentaires feront l'objet d'une organisation spécifique avec l'association.

3.4 Supervision des pratiques

Les interventions s'inscrivent dans un cadre de qualité incluant :

- Une supervision régulière (interne ou externe) ;

- Une analyse de pratiques ;
- Le respect des recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS).

4. Durée et modalités d'intervention

La mission est prévue pour une durée de **vingt-quatre (24) mois** :

- **Démarrage : à la signature de la convention**
- **Fin : à l'issue des 24 mois** Fréquence :
 - 1 à 2 interventions hebdomadaires par famille
- Volume : environ 5 familles suivies par an (indicatif)
- Modalités : présentiel principalement (domicile / lieux définis)

5. Profil recherché

Le prestataire devra justifier :

- D'une expérience significative dans l'accompagnement de personnes autistes/TND ;
- De compétences en intervention éducative, comportementale ou psychosociale ;
- D'une connaissance des recommandations HAS ;
- D'une capacité à travailler avec les familles ;
- D'une aptitude à intervenir dans un contexte interculturel (Guyane).

Les profils complémentaires sont encouragés (éducateurs, psychologues, intervenants spécialisés, travailleurs sociaux...).

6. Critères de sélection

Les candidatures seront évaluées selon :

- Expertise et expérience dans l'autisme ;
- Qualité de l'approche proposée ;
- Capacité d'adaptation aux besoins des familles ;
- Complémentarité avec les autres intervenants ;
- Références ;
- Pertinence du budget.

7. Modalités de réponse

Les candidats devront transmettre :

- Une présentation de leur profil/structure ;

- Une description de leur approche et méthodologie ;
- Un devis détaillé ;
- Des références de missions similaires.

Date limite de réponse : 30 avril 2026

Date de démarrage des prestations : à compter de la signature de la convention FSE+

8. Contact

Association Atipa Autisme – ASF 973

Email : atipa.autisme@atipa.fr

9. Confidentialité et protection des données

Les prestataires s'engagent à :

- Respecter la confidentialité des situations accompagnées ;
- Protéger les données personnelles (RGPD) ;
- Ne transmettre aucune information nominative sans autorisation.